



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2016-011

PUBLIÉ LE 5 AOÛT 2016

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier

03-2016-07-18-006 - Arrêté portant délégation de signature (2 pages) Page 3

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier

03-2016-07-13-005 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2115/2016 du 13 juillet 2016 accordant la médaille d'honneur agricole au titre de la promotion du 14 juillet 2016 (4 pages) Page 6

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2016-08-03-001 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2236/2016 en date du 3 août 2016 Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur (1 page) Page 11

03-2016-08-04-002 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2242/2016 en date du 4 août 2016 Commune de Saint Christophe Projet d'aménagement d'une zone de sécurité partagée Déclaration d'Utilité Publique (1 page) Page 13

03-2016-08-04-003 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2243 /2016 en date du 4 août 2016 Communauté de Communes Pays de Lapalisse Projet de création d'un plateau sportif Commune de Saint Christophe Déclaration d'Utilité Publique (1 page) Page 15

03-2016-08-04-001 - Ordre du jour de la Commission départementale d'Aménagement Commercial du 14 septembre 2016 (1 page) Page 17

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Allier

03-2016-07-12-002 - DECL AADCSA (1 page) Page 19

03-2016-07-29-002 - DECL Adrien TALABARD (1 page) Page 21

03-2016-07-12-003 - DECL SOLUTIA (1 page) Page 23

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

03-2016-08-01-001 - Arrêté N° DREAL-DIR-2016-08-01-79/03 du 1er août 2016 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences générales et techniques pour le département de l'Allier (5 pages) Page 25

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

03-2016-07-18-006

Arrêté portant délégation de signature

Moulins, le 18 juillet 2016

Arrêté portant délégation de signature

L'Administratrice générale des finances publiques, Directrice départementale des finances publiques de l'Allier,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} – Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

.../...

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier. Il prend effet au 18 juillet 2016.

L'Administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de l'Allier,

Signé

Marie-Jeanne GUILLE

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Allier

03-2016-07-13-005

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2115/2016 du 13 juillet
2016 accordant la médaille d'honneur agricole au titre de la
promotion du 14 juillet 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2115/2016 du 13 Juillet 2016

Objet : Accordant la Médaille d'Honneur Agricole
au titre de la promotion du 14 juillet 2016

Article 1 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

*** Pour le CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE :**

Madame Isabelle DUPRAY, employée de banque, demeurant 48 rue Henri Barbusse à MOULINS

Monsieur Christian, Maurice, Pierre GUILLARD, employé de banque, demeurant 22 rue du Clos Richard à VARENNES SUR ALLIER

*** Pour la MSA :**

Madame Viviane LASSALE née BEAULIEU, employée de bureau, demeurant Route de Chapeau à THIEL SUR ACOLIN

Madame Martine VIRMOUX, technicienne PSSP demeurant 65 rue des Potiers à MOULINS

*** Pour GROUPAMA**

Madame Marie Josephe BOKOVI née GAULIARD, cadre assurance, demeurant 16, rue des Bicards à BRUGHEAS

Madame Sylvie BORD née BARICHARD, employée de bureau, demeurant 68 rue des Grèves à MOULINS

*** Pour SICABB**

Madame Thérèse PROVIDENCE née GUILLAUMIN, secrétaire approvisionnement, demeurant 10 rue Pierre Arveuf à MONTMARAULT

*** Pour les Pépinières et Roseraies Georges DELBARD**

- **Monsieur Gilles CAILLOT**, ouvrier qualifié, demeurant La Perrière à LOUROUX DE BEAUNE

Article 2 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

*** Pour le CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE :**

Monsieur Philippe CHANET, employé de banque, demeurant 65 route de chantelle à SAINT POURCAIN SUR SIOULE

Madame Nicole, Denise DUMAS née PONCET, employée de banque, demeurant 1 rue Daniel Halevy à SAINT GERMAIN DES FOSSES

Madame Catherine, Michele, Lucienne GOURLIER, employée de banque, demeurant 1 la Bredouillère à BEAULON

Madame Véronique GROBOST née CHEVILLOT, employée de banque, demeurant les Villards à SAINT GERAND DE VAUX

Madame Martine GUILLERAND, employée de banque, demeurant 31 chemin des Tuileries à YZEURE

Monsieur Jean-Pierre LEMEUNIER, cadre bancaire, demeurant 116 C route de Gannat à SAINT POURCAIN SUR SIOULE

Monsieur Bernard, Yvon, Marcel RATINIER, employé de banque, demeurant 20 rue Nicolas Morand à VARENNES SUR ALLIER

Madame Corynne SOUSA LOPES, employée de banque, demeurant 1 rue du Lavoir à YZEURE

*** Pour la MSA**

Madame Odile Marie CHARRET, comptable, demeurant 38 rue de Villars à MOULINS

Madame Marie Pierre DROUARD née TERRET, employée de bureau demeurant 41 rue de la Roche à BRANSAT

Madame Corinne, Anne-Marie DEVAUX née DUPONT, technicienne, demeurant 22 avenue Emile Zola à YZEURE

Madame Hélène, Marie Louise LECUYER née DEVAL, médecin SST, demeurant 14 rue Aristide Briand à MOULINS

Monsieur Jean-Yves MARTINET, employé MSA, demeurant 53 rue de Decize à MOULINS

Madame Christine Paulette PORCHER née THEVENET, technicienne service CMU, demeurant 4 rue Louis de Broglie à YZEURE

Madame Claudine, Suzanne, Andrée VINCENT, comptable, demeurant 18 bis rue Lenotre à YZEURE

*** Pour les Pépinières et Roseraies Georges DELBARD**

Monsieur Thierry BERNARD, responsable culture pépinière, demeurant 15 route de Doyet à MALICORNE

Madame Joelle Maryse COURY, assistante commerciale, demeurant Issac à PREMILHAT

Monsieur Olivier Pierre, ouvrier pépiniériste, demeurant 117 rue de Chantoiseau à COMMENTRY

*** Pour la Société ATRIAL**

Monsieur Jean-Marie FREDERIC, responsable commerciale, demeurant impasse des Parcirains à BUSSET

Monsieur Bruno OLIVIER, chauffeur, demeurant 30 route des quatre vents à TREVOL

Article 3 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

*** Pour le CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE :**

Madame Nadine, Josette CATTANEO, employée de banque, demeurant 1 impasse Castors des Champins à MOULINS

Monsieur Didier, Marcel, Louis COCHIN, employé de banque, demeurant 1 rue de l'Église à CHATEL DE NEUVRE

Madame Nicole, Geneviève GILLET, employée de Banque, demeurant 30 rue Saint Exupéry à SAINT POURCAIN SUR SIOULE

Madame Sophie HARLAY née BASSINI, conseillère bancaire agricole, demeurant 67 rue du Capitaine à VENDAT

Madame Sabine, Monique, Georgette JOUIN née BONNARIC, employée de banque, demeurant 631 route de Chaumier à DURDAT LAREQUILLE

Madame Véronique NARBOUX née ROUMIER, employée de banque, demeurant 2 Quartier le brevet à SAINT GERAND LE PUY

Madame Evelyne, Mariette, Paulette, Dina PEYRAT née MAUDHUIZON, employée de banque demeurant 55 route de Gennetines à YZEURE

*** Pour le CREDIT AGRICOLE CENTRE EST**

Monsieur Jean-Pierre BUSSEROLLES, chargé de clientèle, demeurant La Grave à SAINT LEGER SUR VOUZANCE

*** Pour la MSA**

Monsieur Jean-Philippe ARCHAMBAULT, agent administratif, demeurant 11 rue Marius à MOULINS

Madame Annie AUPETIT, employée de bureau, demeurant 10 rue de la Fontaine à SAINT MENOUX

Madame Chantal LAMOUCHE née MARONNAT, coordonnateur, demeurant 4 le Grand Malnot à CHEZY

Madame Catherine, Suzanne, Madeleine LETENDARD née LAURENT, technicienne, demeurant 11 rue des Ormeaux à MOULINS

Madame Maryse PASSENARD, experte pivot maladie, demeurant 6 rue Baudin MOULINS

Madame Brigitte, Sylvie SARRASSAT née ALLEGRE, secrétaire de direction, demeurant 4 rue François Coli à YZEURE.

Madame Christine VERDIER, technicienne comptabilité, demeurant 3 Allée des Pyracanthas à MOULINS

*** Pour GROUPAMA**

Monsieur Jean-Marc GIRAUD, chargé d'affaires collectivités, demeurant Impasse du Square à MARCILLAT EN COMBRAILLE

Madame Isabelle, Germaine, Madeleine HEINTZEN née HUOT, gestionnaire d'assurances, demeurant 2 Route de Lurcy à VALIGNY

Madame Brigitte JOBARD, chargée de clientèle, demeurant 15 avenue Clémenceau à SAINT GERAND LE PUY

Madame Marie-Claire LAFOND, conseillère clientèle, demeurant 12 Allée des Bleuets à YZEURE

Monsieur Didier LEBRUN, gestionnaire Logistique demeurant 1 chemin des Ravards à TREVOL

*** Pour SICABB**

Monsieur Thierry CHARRIER, comptable, demeurant 67 rue Pierre Leroux à MONTLUCON

*** Pour les Pépinières et Roseraies Georges DELBARD**

Madame Catherine, Aimée, Monique PETITET, horticultrice, demeurant HLM rue Aujames à COMMENTRY

*** Pour ATRIAL**

Monsieur Gérard JAUNIER, chauffeur, demeurant 7 Allée de la Reine de Saba à YZEURE

*** Pour ELVA-NOVIA**

Monsieur Philippe, Albert, Louis METREAU, inséminateur, demeurant La Prame à NIZEROLLE

Article 4 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à

*** Pour le CREDIT AGRICOLE CENTRE OUEST**

Monsieur Gérald, Claude DESTREE, assistant bancaire, demeurant 15, rue du 8 mai à SAINT YORRE

*** Pour la MSA**

Madame Fabienne GOURICHON, agent administratif, demeurant 37 rue de Villars à MOULINS

Madame Catherine MAURER, conseillère clientèle, demeurant 15 rue Rosa Bonheur à Yzeure

Madame Patricia PRUGNAUD née DEMONTEIX, agent technique, demeurant 21 Boulevard du Moulin à Vent à YZEURE

* **Pour GROUPAMA**

Monsieur Christophe, Thierry MAYET, responsable centre de relation clients, demeurant le Petit Courdin à SOUVIGNY

* **Pour SICABB**

Monsieur Olivier BARICHARD, chauffeur-magasinier, demeurant Tirepeine à YGRANDE

* **Pour les Pépinières et Roseraies Georges DELBARD**

Madame Catherine REMY, chef d'équipe, demeurant 3 rue du Four Banal à CHATEL GUYON

* **Pour ATRIAL**

Monsieur Alain KRATZ, chauffeur, demeurant 96 route de Paris à VILLENEUVE SUR ALLIER

Monsieur Eric VIALLET, chef d'équipe, demeurant 9 rue de la République à AVERMES

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Le Préfet

Signé

Arnaud COCHET

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2016-08-03-001

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2236/2016 en date du 3
août 2016

Commission départementale
chargée d'établir la liste d'aptitude
aux fonctions de commissaire-enquêteur

Préfecture de l'Allier

Direction de la réglementation des libertés publiques et des étrangers

Bureau des élections, de la réglementation générale et des procédures d'intérêt public

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2236/2016 en date du 3 août 2016

**Commission départementale
chargée d'établir la liste d'aptitude
aux fonctions de commissaire-enquêteur**

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 3039/2015 en date du 30 novembre 2015 relatif à la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur dans le département de l'Allier, est modifié ainsi qu'il suit :

Cette commission est présidée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par le magistrat qu'il délègue.

Elle comprend :

- un représentant du Préfet de l'Allier,
- le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,
- Monsieur Patrick MAIRE, maire de Saint Genest, titulaire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Françoise WALRAET, maire de Saint Christophe, suppléante,
- Monsieur Jean-Jacques ROZIER, conseiller départemental, titulaire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Claude RIBOULET, conseiller départemental, suppléant,
- Monsieur Bernard DEVOUCOUX, président du Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier, au titre des personnalités qualifiées en matière de protection de l'environnement,
- Madame Anne-Claire BERR, architecte urbaniste au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier, au titre des personnalités qualifiées en matière de protection de l'environnement.

Monsieur Daniel BLANCHARD, commissaire-enquêteur inscrit sur la liste d'aptitude du département de l'Allier, assiste aux délibérations de la commission avec voix consultative.

Le secrétariat de la commission est assuré par la Préfecture de l'Allier (Bureau des élections, de la réglementation générale et des procédures d'intérêt public).

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Président du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

**Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**

SIGNÉ

David-Anthony DELAVOËT

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2016-08-04-002

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2242/2016 en date du 4
août 2016

Commune de Saint Christophe

Projet d'aménagement d'une zone de sécurité partagée

Déclaration d'Utilité Publique

Préfecture de l'Allier

Direction de la réglementation des libertés publiques et des étrangers

Bureau des élections, de la réglementation générale et des procédures d'intérêt public

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2242/2016 en date du 4 août 2016

Commune de Saint Christophe

Projet d'aménagement d'une zone de sécurité partagée

Déclaration d'Utilité Publique

Article 1^{er} : Est déclaré d'utilité publique, tel qu'il figure au dossier annexé à l'original du présent arrêté, le projet de la commune de Saint Christophe d'aménagement d'une zone de sécurité partagée, sur le territoire de la commune de Saint Christophe.

Article 2 : La commune de Saint Christophe est autorisée à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, le terrain nécessaire à la réalisation du projet.

Article 3 : L'expropriation éventuelle devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 : En application des dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié à la mairie de Saint Christophe et à la Sous-Préfecture de Vichy.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Vichy, le Maire de Saint Christophe sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs.

**Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**

SIGNÉ

David-Anthony DELAVOËT

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2016-08-04-003

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2243 /2016 en date du 4
août 2016

Communauté de Communes Pays de Lapalisse
Projet de création d'un plateau sportif
Commune de Saint Christophe
Déclaration d'Utilité Publique

Préfecture de l'Allier

Direction de la réglementation des libertés publiques et des étrangers

Bureau des élections, de la réglementation générale et des procédures d'intérêt public

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2243 /2016 en date du 4 août 2016

Communauté de Communes Pays de Lapalisse

Projet de création d'un plateau sportif

Commune de Saint Christophe

Déclaration d'Utilité Publique

Article 1^{er} : Est déclaré d'utilité publique, tel qu'il figure au dossier annexé à l'original du présent arrêté, le projet de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse de création d'un plateau sportif sur le territoire de la commune de Saint Christophe.

Article 2 : La Communauté de Communes Pays de Lapalisse est autorisée à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Article 3 : L'expropriation éventuelle devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 : En application des dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié à la mairie de Saint Christophe et à la Sous-Préfecture de Vichy.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Vichy, le Président la Communauté de Communes Pays de Lapalisse, le Maire de Saint Christophe sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs.

**Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**

SIGNÉ

David-Anthony DELAVOËT

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2016-08-04-001

Ordre du jour de la Commission départementale
d'Aménagement Commercial du 14 septembre 2016

**Mission interministérielle de coordination
Questions économiques et appui aux entreprises**

Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Allier

* * * * *

**Réunion du mercredi 14 septembre 2016 à 14h30
Salle Rambuteau à la Préfecture de l'Allier**

*** ORDRE DU JOUR ***

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de l'Allier se réunira le 14 septembre 2016 à 14 h 30 afin d'examiner la demande d'autorisation présentée par la SCI Mondis Immo, en vue de procéder à l'extension d'un ensemble commercial par l'extension de 1 847 m² d'un magasin Leclerc de 6 500 m² de surface de vente, portant la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 10 807 m², situé ZA de Chateaugay, 4 rue de la Chevêche à Domérat. **(Projet n° 6/2016)**

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de l'Allier

03-2016-07-12-002

DECL AADCSA

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Unité Départementale de l'Allier

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 483606745

Une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité départementale de l'Allier le 12 juillet 2016 par Monsieur Dominique BERNIER, en qualité de Président, pour l'organisme ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DES CENTRES SOCIAUX DE L'ALLIER dont l'établissement principal est situé 20, avenue Meunier à MOULINS (03000) et enregistré sous le N° SAP 483606745 pour les activités suivantes :

- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Soins et promenade d'animaux pour personnes dépendantes

- Aide mobilité et transport de personnes (03)
- Assistance aux personnes âgées (03)
- Assistance aux personnes handicapées (03)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 12 juillet 2016

Pour le Préfet,
Par subdélégation du Direccte,
Le Responsable de l'Unité Départementale de
l'Allier,
SIGNE

Yves CHADEYRAS

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de l'Allier

03-2016-07-29-002

DECL Adrien TALABARD

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Unité départementale de l'Allier

Récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la Personne enregistré sous le N° SAP 820159333

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité départementale de l'Allier le 29 juillet 2016 par Monsieur Adrien TALABARD en qualité de gérant, pour l'organisme TALABARD Adrien dont l'établissement principal est situé Route de Barraix Bussoles Grattebine à LAPALISSE (03120) et enregistré sous le N° SAP 820159333 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 29 juillet 2016

Pour le Préfet,
Par subdélégation du Direccte,
Le Responsable de l'Unité Départementale de
l'Allier,
SIGNE

Yves CHADEYRAS

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de l'Allier

03-2016-07-12-003

DECL SOLUTIA

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Unité Départementale de l'Allier

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 523022705

Une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité départementale de l'Allier le 12 juillet 2016 par Monsieur Jean-Christophe VACHER en qualité de Gérant, pour l'organisme SARL SOLUTIA MONTLUÇON dont l'établissement principal est situé 63, avenue de la République à MONTLUÇON (03100) et enregistré sous le N° SAP 523022705 pour les activités suivantes :

- Accompagnement et déplacement des enfants de plus de 3 ans
 - Assistance administrative à domicile
 - Collecte et livraison de linge repassé
 - Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
 - Entretien de la maison et travaux ménagers
 - Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile
 - Livraison de courses à domicile
 - Petits travaux de jardinage
 - Soutien scolaire ou cours à domicile
 - Travaux de petit bricolage
 - Livraison de repas à domicile
 - Soins et promenade d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes
 - Assistance informatique à domicile
 - Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes
 - Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
-
- Accompagnement hors domicile PA et/ou PH (03)
 - Accompagnement et déplacement d'enfants de moins de 3 ans (03)
 - Aide mobilité et transport de personnes (03)
 - Assistance aux personnes âgées (03)
 - Assistance aux personnes handicapées (03)
 - Conduite du véhicule personnel (03)
 - Garde d'enfants de moins 3 ans à domicile (03)
 - Garde-malade, sauf soins (03)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 12 juillet 2016

Pour le Préfet,
Par subdélégation du Direccte,
Le Responsable de l'Unité Départementale de l'Allier,

SIGNE
Yves CHADEYRAS

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

03-2016-08-01-001

Arrêté N° DREAL-DIR-2016-08-01-79/03 du 1er août
2016 portant subdélégation de signature aux agents de la

DREAL

pour les compétences générales et techniques pour le
département de l'Allier

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

**Arrêté N° DREAL-DIR-2016-08-01-79/03 du 1^{er} août 2016
portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL
pour les compétences générales et techniques pour le département de l'Allier**

**La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n° 2014-751 du 1er juillet 2014 d'application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016, portant nomination de la directrice régionale et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Vu l'arrêté du préfet de région n° 2016-20 du 04 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20/2016 du 6 janvier 2016 portant délégation de signature à Madame Françoise NOARS, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour le département de l'Allier ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LASMOLES, Messieurs Jean-Philippe DENEUVY, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, pour l'ensemble des actes et décisions visées dans l'arrêté préfectoral n° 20/2016 du 6 janvier 2016, à savoir :

- tous les actes de gestion interne à sa direction,
- tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de sa direction à l'exception :
 - 1- Des actes à portée réglementaire.
 - 2- Des sanctions administratives telles que suspensions, annulations ou retraits d'agrément ou d'autorisations.
 - 3- Des décisions individuelles dont la procédure d'instruction requiert soit une enquête publique, soit l'avis d'une instance consultative nationale, soit l'avis d'une instance consultative présidée par un membre du corps préfectoral ou ont fait l'objet, dans le cadre de cette procédure d'instruction, d'un avis contraire au sens de la décision proposée de la part d'une des collectivités territoriales consultée.
 - 4- Des arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités départementaux.
 - 5- Des arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents.
 - 6- Des conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État.
 - 7- Des instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales.
 - 8- Des requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.
 - 9- Des décisions attributives de subventions de fonctionnement d'un montant supérieur à 30 000 € et des subventions d'investissement d'un montant supérieur à 100 000 €.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise NOARS, Madame Isabelle LASMOLES, Messieurs Jean-Philippe DENEUVY, Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN et Patrick VERGNE, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), délégation de signature est accordée aux personnes suivantes, selon les conditions fixées ci-dessous, dans la limite des actes cités en article 1.

2. 1. Contrôle électricité, gaz et utilisation de l'énergie :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service eau hydroélectricité et nature délégué, à M. Sébastien VIENOT chef du service prévention des risques industriels, climat air, énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service prévention des risques industriels, climat air, énergie délégué, à l'effet de signer :

- tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de production et de transport d'électricité, à l'exclusion des certificats d'économie d'énergie portant sur des opérations supérieures à 20 millions de KWh ;
- tous actes liés au contrôle administratif des ouvrages de distribution de gaz ;
- les décisions d'inscription sur les listes d'usagers prioritaires des plans de délestage ;
- tous les actes liés au contrôle de l'utilisation de l'énergie par les installations assujetties ;
- les certificats d'obligation d'achat ;
- les certificats d'économie d'énergie.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Christophe DEBLANC, Sébastien VIENOT, Olivier GARRIGOU et Jean-François BOSSUAT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Bertrand DURIN, Mmes Évelyne BERNARD, Anne-Sophie MUSY, Savine ANDRY, M. Philippe BONANAUD ;
- Mme Emmanuelle ISSARTEL ;
- MM. Alexandre CLAMENS, Cyril BOURG, Mmes Marie-Hélène VILLÉ et Emmanuelle ROUCHON ;
- MM. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme et Lionel LABELLE, adjoint.

2.2. Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques :

Subdélégation de signature est donnée à M. Gilles PIROUX, chef du service prévention des risques naturels et hydrauliques, à l'effet de signer tous les actes liés aux contrôles techniques et administratifs de ces ouvrages.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PIROUX, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Nicole CARRIE, adjointe ;
- M. Patrick MOLLARD, adjoint, Jean-Luc BARRIER et M. Éric BRANDON ;
- Mmes Cécile SCHRIQUI, Lise TORQUET et Joëlle GORON, MM. Antoine SANTIAGO, Ivan BEGIC, Bruno LUQUET, Michel JAVELLE, Yannick DOUCE, François BARANGER, Romain CLOIX, Alexandre WEGIEL, Dominique LENNE, Philippe LIABEUF et Stéphane BEZUT.

2.3. Gestion et contrôle des concessions hydroélectriques :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué, à l'effet de signer tous actes liés à la gestion et au contrôle des concessions hydroélectriques, et de la concession pour l'aménagement du fleuve Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Christophe DEBLANC et Olivier GARRIGOU, la même subdélégation pourra être exercée par Mme Emmanuelle ISSARTEL, ainsi que MM Alexandre CLAMENS et Cyril BOURG, Mmes Marie-Hélène VILLÉ, Emmanuelle ROUCHON, Joëlle GORON, MM. Jean-Luc BARRIER, Dominique LENNE, Philippe LIABEUF.

2.4. Mines, après-mines, carrières et stockages souterrains :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service eau hydroélectricité et nature délégué, à M. Sébastien VIENOT chef du chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service prévention des risques industriels, climat air énergie délégué, à l'effet de signer :

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des autorisations techniques et tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation,
- tous actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de titres miniers prévus par le décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Christophe DEBLANC, Sébastien VIENOT, Olivier GARRIGOU, Jean-François BOSSUAT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mmes Emmanuelle ISSARTEL et Isabelle CHARLEMAGNE ;
- M Bertrand DURIN ;
- Mmes Carole CHRISTOPHE, Lysiane JACQUEMOUX, Elodie CONAN et Agnès CHERREY, M. Dominique NIEMEC ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme, MM Lionel LABELLE et Dominique NIEMEC.

2.5. Transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations, distribution et utilisation du gaz, équipements sous pression :

Subdélégation de signature est donnée à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service délégué à l'effet de signer :

- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations ;
- tous actes relatifs au contrôle technique et administratif des ouvrages de distribution et d'utilisation du gaz ;
- tous actes relatifs à l'approbation, à la mise en service et au contrôle des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la reconnaissance des services Inspection dans le domaine des équipements sous pression.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Sébastien VIENOT et Jean-François BOSSUAT, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- MM. Pierre FAY, Emmanuel DONNAINT, Patrick FUCHS, Daniel BOUZIAT, Rémi MORGE, François MEYER et Mme Christine RAHUEL ;
- - MM. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme et Lionel LABELLE, adjoint.

2.6. Installations classées, explosifs et déchets :

Subdélégation de signature est donnée à M Sébastien VIENOT chef du service prévention des risques industriels, climat air énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service délégué, à l'effet de signer :

- toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande d'autorisation ;
- tous actes relatifs au contrôle en exploitation des installations classées ;
- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des installations en exploitation concernant les explosifs ;
- toutes décisions relatives à l'importation ou l'exportation des déchets ;
- tout acte relatif aux plans de surveillance de gaz à effet de serre : vérification et acceptation des plans tels que prévus aux II et III de l'arrêté ministériel du 31 octobre 2012.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Sébastien VIENOT et Jean-François BOSSUAT, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mmes Ghislaine GUIMONT, Cathy DAY, Gwenaëlle BUISSON, MM. Emmanuel BERNE, Stéphane PAGNON, Pierre PLICHON;
- MM. Yves-Marie VASSEUR, Gérard CARTAILLAC, Pascal BOSSEUR DIT TOBY, Mmes Élodie MARCHAND, Claire DEBAYLE, M. Yves EPRINCHARD, Mme Caroline IBORRA, MM. Vincent PERCHE, Samuel GIRAUD, Mmes Aurélie BARAER, Delphine CROIZE-POURCELET, M. Frédéric VIGUIER, Mmes Dominique BAURES et Andrea LAMBERT.
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme et M. Lionel LABELLE, adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité interdépartementale et de son adjoint, la même subdélégation pourra être exercée dans leurs domaines respectifs de compétence par les agents suivants : M. Régis BABEL, Mmes Flora CAMPS, Audrey MATHIEUX, MM. Sébastien MATHIEUX, Maurice OGHEARD, Daniel PANNEFIEU, Christian SAINT-MAURICE, Mme Sophie SEYTRE-DUPECHER, MM. Gilles SIMON, Yann THIEBAUT et Pierre VINCHES.

2.7. Véhicules :

Subdélégation de signature est donnée à M. Joël DARMIAN, chef du service réglementation et contrôle des transports et des véhicules, et Mme Cendrine PIERRE, cheffe de service déléguée, à l'effet de signer :

- tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses ;
- toutes délivrances ou retraits des autorisations de mise en circulation de véhicules ;
- tous actes relatifs au contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs et des installations, réception de déclaration, avertissement, organisation des réunions contradictoires) à l'exception des suspensions et retraits d'agrément.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël DARMIAN et de Mme Cendrine PIERRE, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Laurent ALBERT, Mme Muriel MARIOTTO, MM. Denis MONTES, Clément NOLY, Nicolas MAGNE, Mme Françoise BARNIER ;
- M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Puy-de-Dôme-Allier-Cantal ;

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité interdépartementale, la même délégation pourra être exercée, dans leur domaine de compétence, par MM. Maurice OGHEARD et Lionel LABELLE.

2.8. Préservation des espèces de faune et de flore et des milieux naturels :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, à M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué et à MM. Julien MESTRALLET, Dominique BARTHELEMY et Arnaud PIEL, Mme Emmanuelle ISSARTEL, à l'effet de signer :

- tous les actes et décisions relatifs :
 - à la détention et à l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
 - à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
 - au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ;
- toutes les autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants (CITES- convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1 du code de l'environnement relatif à la conservation d'espèces de faune et de flore protégées et de leurs habitats naturels ;

- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale au titre de l'article L.332-9 du code de l'environnement, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation ;
- tous les actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux ou d'activités ne modifiant pas l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation .

2.9. Pénétration dans les propriétés privées à des fins d'inventaires du patrimoine naturel :

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service délégué, MM. Dominique BARTHELEMY, Julien MESTRALLET, Arnaud PIEL, et Mme Emmanuelle ISSARTEL, à l'effet de signer les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-5 du code de l'environnement.

2.10. Police de l'environnement :

Subdélégation est accordée, selon leurs attributions respectives, à M. Christophe DEBLANC, chef du service eau hydroélectricité et nature, M. Olivier GARRIGOU, chef de service eau hydroélectricité et nature délégué, à M. Sébastien VIENOT, chef du service prévention des risques industriels, climat air et énergie, M. Jean-François BOSSUAT, chef de service prévention des risques industriels, climat air et énergie délégué, à M. Olivier PETIOT, chef de service mobilité aménagement paysages délégué, à l'effet de signer :

- tous documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII-Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives.
- tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police judiciaire de l'environnement, conformément au titre VII-Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions- du livre 1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces chefs de service, la même subdélégation pourra être exercée selon leur domaine de compétences respectifs par :

- Mmes Carole EVELLIN-MONTAGNE et Marie-Odile RATOUIS ;
- MM. Dominique BARTHELEMY, Arnaud PIEL, Julien MESTRALLET et Emmanuelle ISSARTEL ;
- Mme Isabelle CHARLEMAGNE ;
- MM. Alexandre CLAMENS et Cyril BOURG, Mmes Marie-Hélène VILLE et Emmanuelle ROUCHON ;
- Mmes Cécile PEYRE, Danièle FOURNIER, Camille DAVAL, MM. Marc CHATELAIN, Mathieu METRAL, Fabien POIRIE, Xavier BLANCHOT ;
- Mme Mallorie SOURIE, MM. David HAPPE et Sylvain MARSY.

2.11. Inspection du travail dans les carrières

Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe MERLIN, chef de l'unité interdépartementale Cantal – Allier – Puy-de-Dôme pour les décisions concernant l'application du Décret n°80-331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives.

En cas d'absence ou d'empêchement, la même subdélégation pourra être exercée par M. Lionel LABELLE ou M. Pierre VINCHES.

ARTICLE 3 :

L'arrêté antérieur en date du 8 mars 2016 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour le département de l'Allier est abrogé.

ARTICLE 4 :

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

fait à Lyon, le 01 août 2016
pour le préfet et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Signé

Françoise NOARS